



Compte-rendu de la rencontre de la CGT Educ'Action du Var avec la Préfecture et la DSDEN du Var

Lors de notre rencontre, la Préfecture et la DSDEN du Var ont souligné l'émergence de nouveaux profils d'AED, un phénomène qu'il convient désormais de reconnaître et auquel l'institution scolaire doit impérativement s'adapter. Il ne s'agit plus, comme il y a une quinzaine d'années, de jeunes étudiants de passage, mais bien d'adultes en pleine maturité professionnelle, souvent engagés de manière pérenne dans leur rôle auprès des élèves. Cette évolution des profils des AED est essentielle à prendre en compte, car elle transforme profondément la nature du métier et les attentes qui y sont associées.

La Préfecture et la DSDEN du Var reconnaissent également l'importance cruciale de ce métier, notamment en termes de sécurité, d'accompagnement des jeunes, de gestion des conflits, ainsi que de détection des signes de radicalisation. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de professionnaliser ce parcours, de le rendre formateur, et de l'inscrire dans une dynamique de long terme. C'est ainsi que la Préfecture et la DSDEN du Var ont évoqué la nécessité, à terme, de créer un statut spécifique pour les AED, capable de répondre aux enjeux actuels du secteur éducatif. Cependant, pour l'heure, cette réflexion n'est pas encore engagée au niveau ministériel.

Cela étant dit, la question de la position des chefs d'établissement face à la loi de 2022, qui permet la CDIisation des AED, a également été abordée. Certains chefs d'établissement, dans un abus de pouvoir, n'hésitent pas à contester cette démarche, s'opposant à la CDIisation des personnels en se référant à des pratiques de gestion d'un autre temps. À cet égard, la Préfecture et la DSDEN du Var ont souligné qu'il était désormais nécessaire d'acculturer les chefs d'établissement à cette nouvelle réalité, de les sensibiliser à la nécessité de faire évoluer leur posture dans la gestion de ces personnels. Il a été explicitement reconnu qu'il n'est pas acceptable que des AED soient mis sous pression en raison de la gestion de leur contrat ou de leur formation. La Préfecture et la DSDEN du Var ont pris conscience de l'urgence d'agir auprès des chefs d'établissement pour éviter que les contrats des AED ne soient pas renouvelés au bout de quatre ou cinq ans, privant ainsi ces personnels précaires de l'opportunité d'accéder à un CDI. De plus, elles ont souligné que la durée excessivement longue de la « période d'essai » ne permettait pas de doute sur les qualités professionnelles détenues. Elles se sont engagées à agir de manière proactive auprès des chefs d'établissement pour encourager la régularisation des situations et améliorer les conditions d'emploi de ces personnels essentiels à la réussite scolaire.

Dans la perspective du groupe de travail académique prévu pour le 29 avril prochain, la Préfecture et la DSDEN du Var nous ont encouragés à proposer des expérimentations dans les établissements, avec un cadre clair : AED en CDI et heures de formation allouées. Persuadées que cette proposition apportera des résultats positifs tant pour les élèves que pour le climat scolaire, elles considèrent cela comme un appui important à la création d'un futur statut professionnel pour les AED.